

## **Postulat: Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants**

### Développement :

Dans le cadre de ce postulat, nous souhaitons rappeler qu'un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment et qu'en pareil cas, les chances de survie dépendent de la rapidité des secours.

Suite à des premières mesures sanitaires, le taux de décès consécutif à un arrêt cardiaque a baissé au cours de ces dernières années. Toutefois, force est de constater que cette pathologie est fréquente en Suisse. On enregistre entre 5'000 à 8'000 cas par année, hors des structures hospitalières, soit environ un cas toutes les heures. Chez la plupart des patients, le mécanisme de l'arrêt est une fibrillation ventriculaire ou battements extrêmement rapides et désordonnés du cœur qui ne joue plus son rôle de pompe. Dans ces conditions il est urgent de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire le plus rapidement possible et défibriller le patient. Si cela n'est pas le cas, après huit à douze minutes, la personne est atteinte d'une asystolie ou électrocardiogramme plat, qui signifie probablement sa mort.

Aujourd'hui, les chances de survie sans séquelles irréversibles ne sont guère supérieures à cinq pour cent. Dans ce domaine de la santé publique, notre pays n'est pas particulièrement performant au niveau de la comparaison internationale.

La réanimation cardio-pulmonaire multiplie les chances de survie. La phase critique pendant laquelle le cerveau n'est pas oxygéné ne doit en tout cas pas dépasser trois à cinq minutes. Pour dispenser les premiers secours, il faut savoir pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire, disposer d'un défibrillateur (semi-)automatique et, dans le cas idéal, d'un dispositif d'insufflation.

En fonction des faits précités, la chaîne des secours doit dans ces conditions comprendre un maillon supplémentaire, celui de la défibrillation précoce. Mais aujourd'hui, il faut admettre que les services de sauvetage sont responsables de vastes zones, ils ne peuvent par conséquent pas assurer seuls cette tâche dans les délais utiles.

On trouve aujourd'hui sur le marché une offre toujours plus large de défibrillateurs relativement faciles à utiliser par des personnes qui ne sont pas des médecins. Toutefois, l'appareil seul n'augmente pas les chances de survie, il faut de plus qu'il soit utilisé correctement. Il s'agit donc non seulement d'installer plus de défibrillateurs dans les lieux à grand public, mais aussi de mettre en place un réseau efficace de premiers répondants.

Dans ce contexte, on pourrait par exemple imaginer que des secouristes (soit : sapeurs-pompiers, samaritains) interviennent sur les lieux parallèlement au service de sauvetage. Ces secouristes de proximité sont formés spécialement et équipés pour dispenser les premiers secours jusqu'à l'arrivée des services de sauvetage.

A notre connaissance, la région tessinoise et le canton de Soleure ont mis en place un réseau de premiers répondants couvrant en grande partie leur territoire.

Aujourd'hui, ces précurseurs ont acquis un savoir-faire important. D'autres régions mènent des études et développent des projets de ce type.

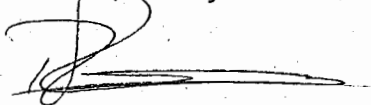
La défibrillation précoce augmente les chances de survie sans séquelles irréversibles. Conjuguer l'installation de défibrillateurs dans les lieux à forte affluence du public et la mise en place d'un réseau de premiers répondants semble être une stratégie d'avenir pour sauver un maximum de vies, à un coût supportable.

Selon nos informations, la région soleuroise a formé plus de 400 sapeurs-pompiers et samaritains depuis l'an 2000. Dans la plupart des cas, une équipe de deux intervenants est suffisante. Le coordinateur de la centrale d'alarme décide en fonction de l'appel d'urgence d'avertir les secouristes par un moyen moderne de communication rapide. Il semble que plus de 1'500 interventions ont été effectuées depuis la mise en place du réseau jusqu'à ce jour. En moyenne, les premiers répondants étaient sur les lieux dans les cinq minutes qui suivent l'appel. Ils ont sauvé la vie de 16 personnes, ont dispensé les premiers secours à de très nombreuses autres personnes et ont augmenté nettement les chances de survie des patients ayant subi un arrêt cardiaque hors de l'hôpital.

Vu ce qui précède, nous chargeons le Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de

1. mettre en place un réseau de premiers répondants couvrant le canton de Vaud,
2. faire en sorte que les rudiments de réanimation cardio-pulmonaire soient enseignés au sein des fonctions de l'administration en contact avec un large public et dans la mesure du possible à toutes les infrastructures publiques à forte concentration de population,
3. envisager pour ce projet des sources de financement diverses sans engager lourdement les finances du canton.

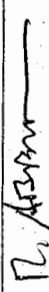

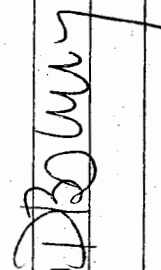


Lausanne, le 15 juin 2010




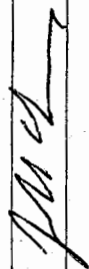
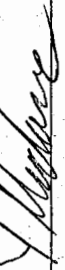

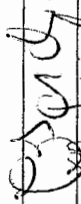


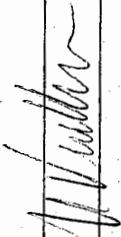


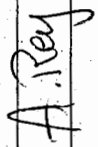
Philippe Ducommun, député

Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Abbet Raphaël		Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Aebi Jean-Robert		Chappuis Laurent	Durussel José
Amarelle Cesla		Chatelain André	Duvoisin Ginette
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Fardel Claude-André
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Isabelle	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille		Cherix François	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Feller Olivier
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Bally Alexis		Christen Jérôme	Flora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe	Gaille Pierre-André
Berseith Verena		Cornaz-Rovelli Valérie	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	Gfeller Olivier
Bonjour Eric		Debluè François	Girardet Lucas
Bonny Dominique-Richard		Décosterd Anne	Gardon Julien
Borel Bernard		Delacour André	Glutz Félix
Borloz Frédéric		Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Bottlang-Pittet Jaqueline		Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Brélaz François		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Buffat Marc-Olivier		Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Buffat Michaël		Devaud Grégory	Grobéty Philippe
Cachin Jean-François		Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Calpini Christa		Doiivo Jean-Michel	Guignard Jean
Capt Gloria		Ducommun Philippe	Guignard Pierre

# Liste des députés signataires – état au 12 janvier 2010

Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel 	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André 	Modoux Philippe 	Roulet Catherine
Hurni Véronique	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Savary Marianne
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques 	Schwaar Valérie
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie 
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves 	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Vuillemin Philippe 
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves 	Walther Eric
Mayor Olivier	Rau Michel	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wehrli Laurent
Melly Serge	Renaud Michel	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain 	Rey-Marion Alette 	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Reymond Philippe	Zwahlen Pierre